



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### PAG QT<sup>2</sup>

Date de révision: 13.06.2023 Code du produit: Page 1 de 12

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

PAG QT<sup>2</sup>

UFI: 8K9H-7UAQ-MNET-QUVH

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Agent d'attaque pour les anciennes limites de grains d'austénite sur les aciers de traitement non alliés et faiblement alliés

#### Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Schmitz-Metallographie GmbH

Rue: Kaiserstraße 100 Lieu: D-52134 Herzogenrath

Téléphone: 02407 / 568296-0 Téléfax: 02407 / 568296-9

E-mail: info@schmitz-metallographie.de

Interlocuteur: Herr Füllmann

E-mail: info@schmitz-metallographie.de Internet: www.schmitz-metallographie.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Centre Antipoison Mainz, Tel: +49(0)6131/19240

# Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

Met. Corr. 1; H290

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



# Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

# Conseils de prudence

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux

environnants.

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

#### 2.3. Autres dangers





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### PAG QT<sup>2</sup>

Date de révision: 13.06.2023 Code du produit: Page 2 de 12

Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères. Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

# Composants dangereux

Nº CAS	Substance						
	Nº CE	Nº Index	N° REACH				
	Classification (Règlement (CE) n	1272/2008)					
88-89-1	2,4,6-trinitrophénol; acide picrique						
	201-865-9	609-009-00-X					
	Expl. 1.1, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, H201 H331 H311 H301						
7647-01-0	acide chlorhydrique à %			< 1 %			
	231-595-7	017-002-01-X					
	Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H314 H335						

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

# Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité		
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA				
88-89-1	201-865-9	2,4,6-trinitrophénol; acide picrique	1 - < 3 %		
	par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg				
7647-01-0	231-595-7	acide chlorhydrique à %	< 1 %		
		H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 3; H335: >= 10 - 100			

# Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

# Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

# Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas d'irritation des poumons: premier traitement avec un spray corticoïde, p. ex. Auxiloson, aérosol dosé Pulmicort. (Auxiloson et Pulmicort sont des marques déposées).

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

## Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### PAG QT<sup>2</sup>

Date de révision: 13.06.2023 Code du produit: Page 3 de 12

# Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée. Brouillard d'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2) Oxydes nitriques (NOx). Chlorure d'hydrogène (HCI). Chlore (CI2).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

# Remarques générales

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

#### Pour les secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

# Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### PAG QT<sup>2</sup>

Date de révision: 13.06.2023 Code du produit: Page 4 de 12

Evacuation: voir paragraphe 13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Porter un vêtement de protection approprié. (Voir section 8.) Conditions à éviter: formation d'aérosol ou de nébulosité

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

# Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir section 8.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

# Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. Peroxydes organiques. Matières et mélanges auto-réactifs. substances radioactives. Matières infectieuses.

# Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 20 °C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
88-89-1	Acide picrique	-	0,1		VME (8 h)	
7647-01-0	Chlorure d'hydrogène	5	7,6		VLE (15 min)	

# 8.2. Contrôles de l'exposition





#### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Assurer une aération suffisante.

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

# Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. NF EN 166





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### PAG QT<sup>2</sup>

Date de révision: 13.06.2023 Code du produit: Page 5 de 12

#### Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0.5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

#### Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500 (Allemagne).

#### **Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

- -Dépassement de la valeur limite
- -Ventilation insuffisante et formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié: appareil avec filtre à particules (EN 143). Type: P1-3

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max.du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide Couleur: non déterminé Odeur. caractéristique Seuil olfactif: non déterminé

Point de fusion/point de congélation: non déterminé Point d'ébullition ou point initial d'ébullition non déterminé

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non déterminé Limite inférieure d'explosivité: non déterminé Limite supérieure d'explosivité: non déterminé Point d'éclair: non déterminé Température d'auto-inflammation: non déterminé Température de décomposition: non déterminé pH-Valeur (à 20 °C):



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

PAG QT<sup>2</sup>

Date de révision: 13.06.2023 Code du produit: Page 6 de 12

Viscosité cinématique: non déterminé Hydrosolubilité: non déterminé

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune information disponible. négligeable La vitesse de dissolution: non déterminé Coefficient de partage n-octanol/eau: La stabilité de la dispersion: négligeable Pression de vapeur: non déterminé Densité: non déterminé Densité apparente: non déterminé non déterminé Densité de vapeur relative: Caractéristiques des particules: négligeable

#### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion aucune/aucun

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: négligeable gaz: négligeable

Propriétés comburantes aucune/aucun

# Autres caractéristiques de sécurité

non déterminé Taux d'évaporation: Épreuve de séparation du solvant: non déterminé Teneur en solvant: non déterminé Teneur en corps solides: non déterminé Point de sublimation: non déterminé Point de ramollissement: non déterminé non déterminé Point d'écoulement: Viscosité dynamique: non déterminé Durée d'écoulement: non déterminé

#### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

# 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement. Cf. chapitre 10.5.

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

# 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prevues.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### PAG QT<sup>2</sup>

Date de révision: 13.06.2023 Code du produit: Page 7 de 12

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2) Oxydes nitriques (NOx). Chlorure d'hydrogène (HCI). Chlore (CI2).

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) 8340 mg/kg; ATE (cutanée) 25021 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 250,2 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 41,70 mg/l

N° CAS	Substance							
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode		
88-89-1	2,4,6-trinitrophénol; acide picrique							
	orale	ATE mg/kg	100					
	cutanée	ATE mg/kg	300					
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l					
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l					

#### Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

# Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

# **Autres informations**

Aucune donnée disponible.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
7647-01-0	acide chlorhydrique à %					



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

	PAG QT <sup>2</sup>	
Date de révision: 13.06.2023	Code du produit:	Page 8 de 12

Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	3,25	96 h	Lepomis macrochirus	ECHA Dossier	
Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	4,7 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris	ECHA Dossier	
Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	(4,92)	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	(>=5)	3 h	Boues activées	ECHA Dossier	

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

# Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

# Code d'élimination des déchets - Produit

110107

DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX; déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux (par exemple, procédés de galvanisation, de revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation); bases de décapage; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Résidus

110107

DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX; déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux (par exemple, procédés de galvanisation, de revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation); bases de décapage; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

PAG QT<sup>2</sup>

Code du produit: Date de révision: 13.06.2023 Page 9 de 12

150110

EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1760

d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

transport de l'ONU:

8 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Ш

Étiquettes:



Code de classement: C9 Dispositions spéciales: 274 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité exceptée: E2 Catégorie de transport: 2 Nº danger: 80 Code de restriction concernant les Ε

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1760

d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

Ш 14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:



Code de classement: C9 Dispositions spéciales: 274 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

UN 1760 14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

PAG QT<sup>2</sup>
Date de révision: 13.06.2023 Code du produit: Page 10 de 12

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

8

8

8

Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1760

d'identification:

14.2. Désignation officielle de CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 8



Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Passenger LQ:

Quantité exceptée:

A3 A803

0.5 L

Y840

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

855

IATA-Quantité maximale (cargo):

30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Protection individuelle: voir paragraphe 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

2010/75/UE (COV): non déterminé 2004/42/CE (COV): non déterminé

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### PAG QT<sup>2</sup>

Date de révision: 13.06.2023 Code du produit: Page 11 de 12

#### Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3

#### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Modifications**

Rev. 1,0; Première publication 13.06.2023

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures

**DNEL: Derived No Effect Level** 

d: day(s)

EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

ECHA: European Chemicals Agency EWC: European Waste Catalogue

IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

h: hour

LOAEL: Lowest observed adverse effect level

LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

NOAEL: No observed adverse effect level

NOAEC: No observed adverse effect concentration

NLP: No-Longer Polymers

N/A: not applicable

OECD/OCDE : Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de

développement économiques

PNEC: predicted no effect concentration PBT: Persistent bioaccumulative toxic

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de

fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals

SVHC: substance of very high concern

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

UN/NU: United Nations/Nations Unies





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

PAG QT<sup>2</sup>

Date de révision: 13.06.2023 Code du produit: Page 12 de 12

VOC: Volatile Organic Compounds

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H201	Explosif; danger d'explosion en masse.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)